

Commune de Jolimetz

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 25 mars 2019

Le 25 mars deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : le 19 mars 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 14,

Nombre de présents : 11 présents,

Nombre de votants : 11 votants.

Présents : Didier Debrabant, Marcelle Ghaye, Jacques-Anthony Vienne, Noël Delleaux, Bénédicte Dzikowski, Mireille Dupire, Edith Glasse, Charles Autreaux, Jean-Marie Lalou, Mehdi Hamida, Gérard Druelle,

Absents excusés : Thierry Guyonnet, Jean-Marc Lefebvre, Virginie Dumoulin.

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 février 2019,
- 2) Approbation du compte de gestion 2018,
- 3) Vote du compte administratif 2018,
- 4) Vote des taux des taxes directes locales,
- 5) Subventions aux associations,
- 6) Vote du budget primitif 2019,
- 7) Demande de subvention pour le projet RD 33 « villages et bourgs »,
- 8) Convention tripartite entre la commune, la CCPM, le Cdg59 pour le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD),
- 9) Questions diverses.

1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 février 2019.

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 février 2019.

Le compte-rendu est validé.

2. Approbation du compte de gestion 2018.

Le résultat à la clôture de l'exercice 2017 est de :

- 63 848,88 euros en investissement,
- 318 484,01 euros en fonctionnement.

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 est de :

- 3 846,15 euros en investissement,
- 363 491,91 euros en fonctionnement.

Le compte de gestion est approuvé par

11 voix : pour.

3. Vote du compte administratif 2018.

Monsieur Vienne, adjoint aux finances, remet à chaque conseiller municipal le tableau récapitulatif du compte administratif 2018. Il a fait l'objet d'une commission préparatoire le 5 mars 2019. Le document est lu et étudié par le Conseil Municipal.

- Dépenses de fonctionnement: 414 271,17 euros
- Recettes de fonctionnement : 459 279,07 euros
- Dépenses d'investissement : 71 666,61 euros
- Recettes d'investissement : 11 663,88 euros

Monsieur le maire quitte la salle pour le vote du Compte Administratif.

Celui-ci est validé à l'unanimité : 10 voix pour.

4. Vote des taux des taxes directes locales.

Le maintien à l'identique des 3 taxes est proposé au conseil :

- Taxe d'Habitation : 9,25 %,
- Taxe Foncière sur Bâti : 9,90 %
- Taxe Foncière sur Non-Bâti : 41,16 %.

Vote à l'unanimité : 11 voix pour.

5. Subventions aux associations.

Monsieur le maire propose la reconduction des subventions aux associations ayant présenté leur bilan 2018.

- **Club des aînés et retraités de Jolimetz/Potelle :** 300 euros,
Résultat du vote : 11 voix pour.

- **Tennis de table/loisir/ping-pong de Jolimetz TTLJP :** 300 euros,
Résultat du vote : 11 voix pour.

Anciens combattants : 300 euros,
Gérard Druelle (Membre de l'association) ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 10 voix pour.

- **Harmonie municipale :** 1700 euros
- (Monsieur le maire rappelle le succès du week-end des 125 ans : 600 personnes sont venues à la salle Arthur André le samedi et le dimanche).
Noël Delleaux (Vice-Président de l'association) et Edith Glasse ne prennent pas part au vote.
Résultat du vote : 9 voix pour.

- **Le bio sens local :**
Présidée par Hélène Delcroix cette nouvelle association qui va mettre en œuvre un marché bio sollicite une première subvention : 300 euros
Résultat du vote : 11 voix pour.

- **Le poney club des 2 F** sollicite une subvention pour sa participation au Championnat de France. Plusieurs conseillers demandent des précisions sur les relations entre l'entreprise et l'association. La décision concernant cette demande de subvention est reportée. La commune va solliciter une copie des statuts.

Résultat du vote : reporté

- **Association de défense de l'identité, de l'environnement et du patrimoine de Jolimetz :**
L'association n'avait pas sollicité de subvention l'an dernier. Elle a l'intention d'en faire la demande cette année. La décision sera étudiée dès réception du dossier de demande de subvention.

- **Amicale de l'école :** 700 euros,
Le bilan 2018 de l'association n'ayant pas été remis en mairie, la décision sera prise lors d'un prochain conseil.

Résultat du vote : reporté

- **La Cerise :** 300 euros.
Didier Debrabant et Charles Autreaux (Membres de l'association) ne prennent pas part au vote.

Résultat du vote : 9 voix pour.

- **Animalivre :** 989 euros
(un euro par habitant-convention avec la médiathèque départementale).
Didier Debrabant et Gérard Druelle ne prennent pas part au vote.

Résultat du vote : 9 voix pour.

- **CCAS :** 2000 euros.

Résultat du vote : 11 voix pour.

- **Gym-santé** ne sollicite pas de subvention cette année.

- **Association Recherche contre le Cancer :** 30 euros,
Institut Pasteur : 30 euros,
Lutte contre la Mucoviscidose : 30 euros,
Donneurs de Sang : 50 euros,
Fondation du Patrimoine : 30 euros.

Il est proposé de voter « globalement » pour la reconduction des subventions à ces cinq associations.

Résultat du vote : 11 voix pour.

- L'association « **la cerise** » sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation du concert pour la paix : 600 euros.
Didier Debrabant et Charles Autreaux (Membres de l'association) ne prennent pas part au vote.

Résultat du vote : 9 voix pour.

- L'association des parents d'élèves sollicite une subvention exceptionnelle de 920 euros pour l'arbre de Noël. Monsieur le maire propose de participer à hauteur de 50% (subvention sur projet) soit : 460 euros.

Résultat du vote : 11 voix pour.

6. Vote du budget primitif 2019.

Monsieur Vienne, adjoint aux finances, remet à chaque conseiller municipal un tableau récapitulatif des propositions de la commission « Finances », section fonctionnement et section investissement, pour le budget primitif 2019.

La proposition de budget est ainsi établie en :

FONCTIONNEMENT (budget prévisionnel)

DÉPENSES :

Dont :

- Charges à caractère général : 158 012,31 euros,
- Charges de personnel : 204 600,00 euros,
- Atténuation de produits : 48 274,00 euros,
- Autres charges de gestion courante : 110 785,60 euros,
- Charges financières et dépenses imprévues : 2 000,00 euros
- Charges exceptionnelles : 3 000,00 euros
- Virement à la section d'investissement : 59 700,00 euros

Total : **586 371,91 euros**

RECETTES :

Dont :

- Produit des services :	25 000.00 euros
- Impôts et Taxes :	221 480.00 euros
- Dotations et Participations :	126 400.00 euros
- Résultat reporté :	<u>213 491,91 euros</u>

Total : 586 371,91 euros**INVESTISSEMENT (budget prévisionnel)****DÉPENSES :**

Dont :

- Immobilisations incorporelles :	35 000.00 euros
- Immobilisations corporelles :	501 946,15 euros
- Remboursement d'emprunts :	<u>42 600.00 euros</u>

Total : 579 546,15 euros**RECETTES :**

Dont :

- Dotations et fonds divers :	196 000,00 euros
- Autres immobilisations financières - prêts :	320 000,00 euros
- Virement section fonctionnement :	59 700,00 euros
- Résultat reporté :	<u>3 846,15 euros</u>

Total : 579 546,15 euros

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'une première demande pour un prêt a été effectuée auprès de la caisse d'épargne. Les taux d'emprunts sont particulièrement favorables : 1,29 %.

Pour un montant emprunté de 320 000,00 euros :

Périodicité annuelle :

Taux fixe sur 10 ans 1,3 %

Échéance constante 34 332,32 euros (Coût financier 23 323,20 euros).

Résultat du vote : 11 voix pour.

7. Demande de subvention pour le projet RD 33 « villages et bourgs »,

Phase Nord du projet RD 33.

Monsieur le maire expose : suite aux remarques des riverains et de plusieurs membres du conseil municipal, nous installerons des « feux intelligents » plutôt que des ralentisseurs.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 973 489.13 euros HT.

Les travaux 2019 sont estimés à 434 511 euros HT.

L'éclairage public est pris en charge par la CCPM.

Une subvention du Syndicat d'Électrification de l'Arrondissement d'Avesnes est attendue également.

Nous n'avons toujours pas de retour sur le montant de la subvention DETR de l'État.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) devrait être publié par le bureau d'études après la mi-mai.

Une commission d'appel d'offres se réunira pour l'ouverture des offres fin juin.

En fonction du résultat de cet appel d'offres et des subventions attribuées, les travaux devraient démarrer après la mi-septembre.

Monsieur le Maire propose de délibérer afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord au chapitre « Villages et Bourgs ».

La subvention sollicitée s'élève à : 300 000 euros.

Résultat du vote : 11 voix pour.

8. Convention tripartite entre la commune, la CCPM, le Cdg59 pour le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD),

Nous devons nommer un représentant pour assurer la protection des données : convention tripartite entre la commune, la CCPM, et le Cdg59. Didier Debrabant propose sa candidature.

Résultat du vote : 11 voix pour.

9. Informations générales.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal :

- Les 27 et 29 mars 2019 : deux réunions auront lieu pour le passage de la fibre à Villereau et à Orsinval.
- Qu'il a participé à Lille à une réunion concernant l'accessibilité dans les bâtiments publics : un agenda doit être mis en place avant le 30 avril. Nous avons déjà réalisé plusieurs actions : il nous reste pour l'essentiel à réaliser des toilettes adaptées à l'école et à la salle Arthur André + adaptation de la porte de la mairie.

10. Tour de table des Conseillers Municipaux.

Marcelle Ghaye :

- Prépare l'organisation du repas des aînés du 8 mai 2019,
- Indique que nous pourrions remettre les médailles du travail le 1^{er} mai (pour les récipiendaires éventuels des 3 dernières années),
- Souhaite qu'une pompe soit installée pour la remise en eau de la fontaine située devant la mairie, Rappelle le problème de l'écoulement des eaux de pluie rue Mortreux - une saignée sera faite en même temps que les travaux programmés côté forêt.
- Indique que nous pourrions envisager une opération : « nettoyons notre village ».

Bénédicte Dzikowski :

- La commission « animation » s'est réunie le mardi 12 mars 2019. Au cours de cette réunion plusieurs idées ont été émises pour l'animation de la ducasse et d'un repas dansant au profit du téléthon. Une demande de financement va être émise par la commission – devis pour les projets en cours.

Mireille Dupire :

- Rappelle le « parcours du cœur » pour le 20 avril 2019.
- Souhaite la réparation ou le changement des frigos à la salle Arthur André.

Charles Autreaux :

- Revient sur la question de la disparition de la plaque posée à la mémoire de Marc Poirette sur sa maison natale. Elle aurait été récupérée par la petite fille de Marc Poirette.

Anthony Vienne :

- La réunion pour le budget du CCAS aura lieu la semaine prochaine : 2 avril 2019.

Fin de la séance à 22 heures 45. .

Le Maire

Didier DEBRABANT